

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 12 mai 2020 relatif à certaines voies du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 pour la session 2020

NOR : AGRE2011113A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 12 mai 2020, le concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires comprend les voies définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} août 2019 modifié relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires.

Pour la session 2020, la voie A comporte les épreuves écrites affectées de coefficients qui figurent en annexe I du présent arrêté.

Pour la session 2020, la voie A TB comporte les épreuves écrites affectées de coefficients qui figurent en annexe II du présent arrêté.

Pour la session 2020, la voie B comporte une sélection sur dossier, une épreuve écrite et une épreuve orale affectées de coefficients qui figurent en annexe III du présent arrêté.

Pour la session 2020, la voie C comporte les épreuves écrites et une épreuve orale affectées de coefficients qui figurent en annexe IV du présent arrêté.

Les modalités de candidature, les jurys et leurs modalités de fonctionnement, à l'exception de l'article 12 de l'arrêté susvisé, ainsi que les modalités d'affectations des candidats prévus par l'arrêté du 1^{er} août 2019 relatif au concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires s'appliquent au présent recrutement. Le jury établit, pour chaque voie de concours, les listes d'admission éventuellement complétées par une liste complémentaire, par ordre de mérite des lauréats.

ANNEXES

ANNEXE I

La voie A du concours comporte les épreuves écrites ci-après, affectées des coefficients suivants :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Biologie, épreuve de synthèse	3 heures	5
Sciences de la vie et de la Terre, épreuve sur support de documents	4 heures (biologie 2h, géologie 2h)	5
Méthodes de calcul et raisonnement	2 heures 30	3
Modélisation mathématique et informatique	3 heures 30	3
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	4
Physique-chimie, analyse de documents scientifiques	3 heures	4
Composition de français	3 heures	4
Anglais	2 heures	2
Langue vivante facultative (*)	2 heures	points au-dessus de la moyenne divisés par deux
Total		30

(*) L'épreuve de langue vivante facultative est soit en allemand, soit en espagnol, soit en italien, soit en portugais, soit en arabe, soit en russe.

ANNEXE II

La voie A TB du concours comporte les épreuves écrites ci-après, affectées des coefficients suivants :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Epreuve écrite de sciences de la vie et de la Terre	3 heures	3
Epreuve écrite de biotechnologies	3 heures	3
Méthodes de calcul et raisonnement	3 heures	3
Algorithmique et informatique	45 minutes	1
Physique-chimie, résolution de problème	3 heures	3
Composition de français	3 heures	1
Anglais	2 heures	2
Total		16

ANNEXE III

La voie B du concours comporte les épreuves ci-après, affectées des coefficients suivants :

	MATIÈRES	DURÉE	COEFFICIENTS
	Sélection sur dossier	/	1
	Epreuve scientifique complémentaire		
Licence		3 heures	1
Informatique	Biologie		
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Biologie		
Mathématiques	Biologie		
Physique	Biologie		
Chimie	Biologie		
Physique, chimie	Biologie		
Sciences de la vie	Chimie		
Sciences de la Terre	Chimie		
Sciences de la vie et de la Terre	Chimie		
Sciences pour la santé	Chimie		
Sciences et technologies	Biologie		
Sciences pour l'ingénieur	Biologie		
Licence professionnelle			
Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation	Chimie		
Agronomie	Chimie		
Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Chimie		
Bio-industries et biotechnologies	Chimie		
Biologie analytique et expérimentale	Chimie		
Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation	Chimie		
Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Chimie		

	MATIÈRES	DURÉE	COEFFICIENTS
Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	Biologie		
Métiers de la mer	Biologie		
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Chimie		
Métiers de la santé : nutrition, alimentation	Chimie		
Métiers de la santé : technologies	Chimie		
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	Chimie		
Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Biologie		
Métiers des ressources naturelles et de la forêt	Chimie		
Productions animales	Chimie		
Productions végétales	Chimie		
Valorisation des agroressources	Chimie		
	Entretien avec le jury		
Total			4

ANNEXE IV

La voie C du concours comporte les épreuves ci-après, affectées des coefficients suivants :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS
Mathématiques	Ecrit - 3 heures	2
Physique	Ecrit - 2 heures	1
Chimie	Ecrit - 2 heures	1
Biologie	Ecrit - 3 heures	2
Expression française	Ecrit - 4 heures	2
Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur vétérinaire.	Oral - 30 minutes Si le candidat se présente la même année au concours d'accès aux écoles nationales vétérinaires et aux écoles d'ingénieur agronomiques l'entretien est commun pour les deux concours et dure 40 minutes	3
Total		11